

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-204

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Vimoutiers Animation	24 heures des voitures à pédales le 20 et 21 juillet 2013 à Vimoutiers	500 €

- d'autoriser le Président à signer les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2347-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-205

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 3 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Union des Journalistes de Sport en France	55 <sup>ème</sup> Congrès National des Journalistes sportifs les 18 et 19 juin 2013 à Caen	3 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2356-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-206

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 15 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ville de Caen	Presqu'île en Fête, les 6, 7 et 8 septembre 2013 à Caen	15 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2359-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-207

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Promouvoir la Région Basse-Normandie (P003)
<b>Titre</b>	<i>Co-organisation de la fête de la musique 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Arts Attack !, l'ADMH (Association pour le Développement Musical d'Hérouville) et le FAR (agence musicale régionale), la convention de co-organisation de la manifestation « Fête de la Musique 2013 » jointe en annexe,

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2373-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-208

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Gérer les ressources humaines (P250)
<b>Titre</b>	<i>Personnel de Région : dotations 2013 attribuées aux associations du Personnel Régional</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les annexes financières 2013 du COS et de l'Association Sportive jointes en annexes ;

- d'autoriser le Président :
- à prélever les crédits nécessaires sur les chapitres 930, 932 et 933 du budget de la Région,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2182-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-209

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Mouvements financiers divers (P004)
<b>Titre</b>	<i>FIR : Amicale des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de verser à l'Association des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, une subvention de 3 550 €, pour l'année 2013 ;

- d'imputer la somme correspondante sur les crédits de fonctionnement inscrits au Fonds d'Interventions Régional, au chapitre 930 « Services Généraux » du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2934-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-210

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Promouvoir la Région Basse-Normandie (P003)
<b>Titre</b>	<i>Vente catalogue d'Olivier Mériel</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

.de fixer à 26 € T.T.C le prix de vente du catalogue intitulé "histoire d'Orne, vies d'un fleuve" et d'entrer en régie boutique 110 exemplaires de cet ouvrage ;

.d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-3081-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-211

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Gérer les ressources humaines (P250)
<b>Titre</b>	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;

- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;

- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-3385-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-212

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Appel à projets 'Réinventons les campagnes' - Validation des projets retenus</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :

→ l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 347 000 € votée au BP 2013 un montant de 2 000.00 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ;

→ l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 226 000 € votée au BP 2013 un montant de 7 196.00 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ;

• d'attribuer au titre de l'appel à projets «Réinventons les campagnes», les subventions proposées en annexe, pour un montant total de 9 196.00 € réparti comme suit :

- 2 000.00 € sur le chapitre 935 du budget de la Région,
- 7 196.00 € sur le chapitre 905 du budget de la Région ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2001-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-213**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Politique territoriale</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, François DIGARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la convention territoriale de l'Agglomération Saint-Loise,

- de désaffecter sur l'AP P020 «Animer et développer les territoires» de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 300 000 € au titre de l'opération P020O017 «CP5U8131SI – Pays du Bocage» ;

- d'affecter :

- sur l'AP P020 «Animer et développer les territoires» de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 578 254 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- 200 000 € au titre de l'opération P020O015 « CP5U8124SI – Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,
- 185 737 € au titre de l'opération P020O013 « CP5U8123SI – Pays du Saint-Lois»
- 20 000 € au titre de l'opération P020O045 « CP5U8205SI – Agglomération Saint-Loise»,
- 138 000 € au titre de l'opération P020O019 « CP5U8132SI - Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs »,
- 34 517 € au titre de l'opération P020O033 «CP5U8302SI – Parc naturel régional Normandie Maine»,

- sur l'AP P020 «Animer et développer les territoires» de 2 226 000 € votée en 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P020O038 «Fonds d'intervention régional»,

- sur l'AE P020 «Animer et développer les territoires» de 2 347 000 € votée en 2013, un montant de 2 500 € au titre de l'opération P020O038 «Fonds d'intervention régional»,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région :

- les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 1 ;
- une subvention de 20 000 € à la commune de Saint James pour l'aménagement de sentiers piétonniers sur un montant subventionnable de 308 564 €,

- sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention de 2 500 € à l'Association départementale de la Manche des Restaurants du Cœur pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique,

- de proroger le délai d'achèvement de l'opération relative aux travaux d'aménagement de l'ensemble du parc naturel de la vallée de Crèvecœur, pour lesquels une subvention de 300 000 € a été accordée à la commune de La Glacière par délibération n° 11-530 de la Commission permanente du 23 septembre 2011,

- de modifier :

- la délibération n° 10-153 de la Commission Permanente en date du 5 mars 2010, attribuant une subvention de 523 775 € à la communauté de communes Estuaire de la Dives pour la réhabilitation de l'ancien patronage Saint Louis, afin d'attribuer le reliquat de la subvention à hauteur de 279 192 € à la commune d'Houlgate pour réaliser la deuxième tranche du projet destinée à la création d'un espace culturel à Houlgate, le coût des travaux étant estimé à 1 261 602 € et le taux d'intervention maintenu à 22,13 % ;

- la délibération n° 12-565 de la Commission permanente en date du 26 octobre 2012 en retenant la répartition finale des aides de la Région au titre de l'ingénierie du Perche Ornaïs 2012 telle qu'elle figure en annexe 2,

- de valider les statuts modifiés du GIP AT du Pays d'Alençon conformément au compte-rendu du conseil d'administration du 22 février 2013 tel qu'il figure dans l'annexe 3, en considérant que l'adhésion de la Région au GIP sera rediscutée en Assemblée plénière de septembre 2013, dans le cadre du rapport sur l'évolution de la politique territoriale pour la période 2014-2020,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces dé-

cisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1374-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-214**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
<b>Titre</b>	<i>Organisation de rencontres publiques (transition énergétique, 3D et éthique, CCIC) - Adhésion à l'AFIGéO et à la Charte d'éthique de la 3D</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 200 000 € votée en 2013 un montant total de 69 565 € réparti comme suit :

- 65 000 € au titre de l'opération P021O001 : Etudes et schémas régionaux ;
- 4 565 € au titre de l'opération P021O002 : Informations géographiques régionales ;

• d'attribuer :

- une subvention de 5 000 € à l'association des Amis de Pontigny- Cerisy pour l'organisation du colloque «Le Tableau politique de la France de l'Ouest d'André Siegfried 100 ans après» conformément à l'annexe 1 ;
- une aide financière à l'association « Éthique 3D » à hauteur de 25% du coût total d'organisation du Colloque international sur la 3D et l'éthique en 2013, dans la limite de 4 000 € TTC selon les conditions mentionnées dans la convention jointe en annexe 4 ;

• de verser un montant de 565 € au titre de l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association française pour l'information géographique (AFIGÉO) pour l'année 2013 ;

• de prendre part au Débat national sur la transition énergétique à travers l'organisation et la restitution de 5 réunions publiques territorialisées et d'une réunion régionale de clôture ;

• d'autoriser le Président à :

- adhérer à la Charte d'éthique de la 3D et à signer le registre officiel de la charte d'éthique de la 3D,
- à signer la convention pour l'organisation d'un colloque international sur la 3D et l'éthique jointe en annexe 4,
- signer l'avenant n°4 à la convention-cadre de partenariat 2011- 2014 entre la Région et l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy jointe en annexe 2,
- signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2346-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-215**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Habitat Solidaire : Un jeune, Un logement</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 910 000 €, votée en 2013, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région les subventions suivantes :
  - 25 000 € à l'URHAJ de Basse-Normandie,
  - 5 000 € à l'association LIEN,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et l'URHAJ de Basse-Normandie (annexe I), et l'association LIEN (convention type en annexe II),
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des avances.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2187-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-216**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Rénovation urbaine : Aménagement du bâtiment 'Les alternat'ifs' à Ifs par Normandie Aménagement</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 8 500 000 € un montant de 122 000 € au titre de l'opération P210O006 « rénovation urbaine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 122 000 € à Normandie Aménagement, pour l'aménagement du bâtiment « Les Alternat'ifs » à Ifs, représentant 38,64 % de la dépense subventionnable HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2701-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-217

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
<b>Titre</b>	<i>Agir pour le développement durable</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 665 000 € votée en 2013, un montant global de 166 514 €, ventilé comme suit :

- 80 000 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 » ;
- 86 514 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

→ au titre de l'opération « P152O003 Education à l'environnement et au développement durable »

- 1 150 € à la Ville de Coutances pour l'organisation de la semaine du développement durable 2013 à Coutances, sur un montant subventionnable de 11 548,18 €,
- 1 700 € au CPIE Vallée de l'Orne / L'Aulne Vert pour la coordination du festival du développement durable « Système Durable » sur l'agglomération caennaise, sur un montant subventionnable de 16 920 €,
- 5 000 € à l'association Chauffer dans la Noirceur, pour ses actions de sensibilisation au développement durable en 2013, sur un montant total subventionnable de 322 500 €,
- les aides mentionnées dans l'annexe 1 pour un montant total de 75 664 € pour l'appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! » 2013,
- 3 000 € à la FRCIVAM, pour l'organisation de l'événement « Curieux de Nature » à Moulines, sur un montant subventionnable de 33 000 € ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! » 2013, rédigées selon la convention type validée lors de l'Assemblée Plénière des 19 et 20 mars 2009,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2065-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-218**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
<b>Titre</b>	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de **220 431,50 €**, ventilé comme suit :
  - . **53 796,50 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »,
  - . **93 595 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »,
  - . **73 040 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,
- sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 720 000 €, votée en 2013, un montant global de 53 166 €, ventilé comme suit :
  - . **22 000 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »,
  - . **31 166 €** au titre de l'opération P150O013 « Politique énergétique territoriale » ;
- d'attribuer les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

**→ au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 875 € au bénéficiaire de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments ;
- 19 321,50 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises ;
- 33 600 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie pour l'opération collective « maîtrise de l'énergie dans l'entreprise artisanale », pour une dépense subventionnable de 48 000 € HT.

**→ au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 85 143 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour l'installation de chaufferies bois ;
- 1 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 5 pour l'installation d'un chauffe-eau solaire ;
- 1 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6 pour une installation géothermale très basse énergie ;
- 6 452 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation d'éoliennes individuelles ;

**→ au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »**

- 73 040 € au bénéficiaire de l'annexe 8 pour la construction BBC Effinergie -20 % de logements sociaux ;

*\* sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

**→ au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 15 000 € à l'Association Régionale pour la promotion de l'éco-construction en Basse-Normandie (ARPE) pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2013,
- 7 000 € à Professions Bois pour le Prix Bois Construction Environnement 2013, pour une dépense subventionnable de 14 000 € TTC ;

**→ au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »**

- 14 950 € au Syndicat Mixte du Cotentin pour le plan d'actions COT 2013, pour une dépense subventionnable de 34 232 € TTC ;
- 16 216 € au Pays du Bessin au Virois, pour le plan d'actions COT 2013 ; pour une dépense subventionnable de 32 431 € TTC ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- de modifier la délibération n° 12-573 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012 :

- en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du Budget de la Région au titre du dossier « énergies renouvelables » à M. Claude PAINBLANC, soit 835 € pour l'installation d'une éolienne individuelle ;

• de modifier la délibération n° 12-352 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 :

- en réattribuant à la Commune de Montsecret (61) la subvention d'un montant 46 150,50 € pour « l'installation d'une chaudière bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur sur la Commune de Montsecret », initialement octroyée à la Communauté de Communes de la Visance et du Noireau ;

• d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2013 avec l'Association Régionale pour la Promotion de l'Eco-construction en Basse-Normandie (ARPE) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2011-2013, en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative au FORES avec le bénéficiaire listé à l'annexe 8, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie pour l'Opération collective « maîtrise de l'énergie dans l'entreprise artisanale » ;
- Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen pour l'installation d'une chaufferie bois et son réseau ;
- Commune de Montsecret, pour l'installation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur ;

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2091-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-219**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
<b>Titre</b>	<i>Habitat solidaire et durable – 400 rénovations ' BBC '</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de **40 000 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 40 000 € aux 4 bénéficiaires qui figurent en annexe pour la rénovation globale BBC de leurs logements ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés en annexe, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2216-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-220

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Air et déchets dangereux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

→ sur l'AE du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P151O001 « Déchets dangereux 2013 » ;

→ sur l'AP du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 330 000 € votée en 2013, un montant de 1 200 € au titre de l'opération P151O001 « Déchets dangereux 2013 » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention de 15 000 € au GRAPE pour le fonctionnement 2013 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du budget de la Région, une subvention de 1 200 € au GRAPE pour l'acquisition d'une remorque ;

- d'acter que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- sur proposition du service technique de contrôle ;

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président .

- d'autoriser le Président à signer la convention avec le GRAPE, jointe en annexe, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1643-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-221

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Réserves Naturelles Régionales et biodiversité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

→ sur l'AE P152 «Promouvoir le développement durable» de 665 000 €, votée en 2013, un  
CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE - ABBAYE-AUX-DAMES - Place Reine Mathilde - CS 50523- 14035 CAEN CEDEX 1

montant de 2 200 €, au titre de l'opération P152O001 «Agenda 21»,

→ sur l'AE P151 «Préserver les ressources naturelles et les milieux» de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 18 650 €, au titre de l'opération P151O018 «RNR et biodiversité»,

→ sur l'AP P151 «Préserver les ressources naturelles et les milieux» de 9 492 595 € votée en 2008 et en 2012, un montant global de 4 250 € au titre de l'opération P151O012 «CP5N5220 stratégie régionale biodiversité» ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région :

- ♦ 15 750 €, sur un montant total subventionnable de 31 500 €, au Parc naturel régional Normandie-Maine pour la gestion de la RNR géologique de Normandie-Maine en 2013,
- ♦ 900 €, sur un montant total subventionnable de 22 000 €, au Comité d'Organisation des Mycologiades Internationales de Bellême (COMIB) pour l'organisation des Mycologiades Internationales de Bellême en 2013,
- ♦ 2 000 €, sur un montant total subventionnable de 4 000 €, au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN) pour l'animation du réseau des Réserves Naturelles de Basse-Normandie,

→ sur le chapitre 907 du budget 2013 de la Région :

- ♦ 4 250 €, sur un montant total subventionnable de 8 500 €, au Parc naturel régional Normandie-Maine pour la gestion de la RNR géologique de Normandie-Maine en 2013 ;

• de verser, sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région, une somme de 2 200 € au titre de la cotisation 2013 à l'association Rivages de France ;

• d'approuver le document relatif à « La stratégie régionale de lutte contre les espèces invasives menaçant la biodiversité en Basse-Normandie » joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1686-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-222

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant de 10 764,70 € au titre de l'opération

P151O006 «CP5N5210 – actions bassin versant.

- d'affecter :

→ sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 60 785,41 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant »,

→ sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 300 000 € votée en 2013, un montant de 62 389 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

✓ *sur le chapitre 907 du budget de la Région :*

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 9 253,50 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour un complément de subvention pour la réalisation des travaux de rétablissement de la continuité écologique du réseau hydrographique du Soquet, pour un montant subventionnable de 30 845 €,

- 21 582,30 € au Syndicat Mixte du Couesnon aval pour la 2<sup>ème</sup> tranche de son programme de restauration de rivières dans le cadre du CTMA, pour un montant subventionnable de 71 941 €,

- 11 045 € à la Communauté de Communes du Canton de Saint James pour la réalisation de travaux de restauration de rivières en 2013 dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> tranche du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau, pour un montant subventionnable de 56 719 €,

- 12 077,88 € au Syndicat Intercommunal du Bassin de la Tanche pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux dans le cadre du Contrat de Restauration et d'Entretien de la Tanche et ses affluents, pour un montant subventionnable de 40 259,60 €,

- 745,93 € à l'Association Syndicale des Portes de Flots du Pont de Saire pour une aide supplémentaire afin de mener à bien une étude sur l'amélioration de la continuité écologique à l'occasion du remplacement des portes à flots du Pont de Saire, pour un montant subventionnable de 5 621,20 €,

- 6 080,80 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Dan pour la restauration du Dan - tranche 2, pour un montant de subventionnable de 30 404,01 € ;

✓ *sur le chapitre 937 du budget de la Région :*

▪ **au titre de la politique de l'eau**

- 12 420 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune pour l'animation du SAGE Sélune en 2013, pour un montant subventionnable de 36 000 €,

- 5 589 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune pour les actions de communication du SAGE Sélune en 2013, pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 8 100 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 8 100 € au Syndicat Mixte de la Souilles pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 8 100 € à l'Association Odyssée pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 12 150 € à la Communauté de Communes de Saint-James pour 2 postes de technicien de rivière en 2013 (1,5 ETP), pour un montant subventionnable de 40 500 €,

- 2 430 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais pour un poste de technicien de rivière en 2013 (0.3 ETP), pour un montant subventionnable de 8 100 €,

- 5 000 € à l'Association AVRIL pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du festival Heul'eau, pour un montant subventionnable de 20 369 €,

- 500 € à l'Association des Maisons Familiales Rurales de Balleroy pour l'organisation d'une classe d'eau pour 26 élèves de Seconde Bac Pro CGEA du 21 au 24 mai 2013, pour un montant subventionnable de 1 500 € ;

- de modifier la délibération n° 13-02-14 de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013 en ramenant le montant de la subvention accordée au Syndicat Mixte de la Basse vallée du Couesnon à 4 115 € pour un montant de dépenses subventionnable de

27 568 € (depuis le 16 janvier 2013, le Syndicat mixte de la basse vallée du Couesnon a fusionné avec un autre syndicat pour devenir le Syndicat Mixte du Couesnon aval) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- \* des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- \* pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2194-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-223

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
<b>Titre</b>	<i>Étude préliminaire pour la sécurisation et la modernisation des quais de la halte de Frénoeuville-Cagny</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et

interrégionales » votée en 2013 pour 4 965 672 €, un montant de 17 850 € au titre de l'opération P365O018 « rénovation des gares et haltes » ;

- d'attribuer à Réseau Ferré de France, sur les crédits correspondants au chapitre 908 « transport » du budget de la Région, une subvention de 17 850 €, afin de réaliser l'étude préliminaire de sécurisation et d'amélioration des quais de la halte de Frénoville-Cagny ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la convention relative au financement de l'étude préliminaire de sécurisation et d'amélioration des quais de la halte de Frénoville-Cagny, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1951-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-224

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
<b>Titre</b>	<i>Mise en accessibilité de la gare de Lisieux pour les personnes à mobilité réduite - études en phase Avant-Projet</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et

interrégionales » votée en 2013 pour 4 965 672 €, un montant de 257 792,60 € au titre de l'opération P365O017 « accessibilité PMR des gares et haltes » ;

- d'attribuer à Réseau Ferré de France, sur les crédits correspondants au chapitre 908 « Transports » du budget de la Région, une subvention de 257 792,60 €, afin de réaliser les études avant-projet de la mise en accessibilité de la gare de Lisieux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la Ville de Lisieux et la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge, la convention relative au financement des études avant-projet pour la mise en accessibilité PMR de la gare de Lisieux jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1949-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-225

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Adhésion et soutien aux associations œuvrant dans le domaine des transports de voyageurs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs » votée en 2013 pour 63 195 100 €, un montant de 2 683,75 € au titre de l'opération P361O002 «

Assistance et études relatives au service TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention forfaitaire de 800 € à l'Association pour la Défense et la Promotion de la ligne ferroviaire Caen-Saint Lô-Rennes ;
- de prévoir la modalité de versement suivante : cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation d'une demande de versement de la part de l'association ;
- de renouveler l'adhésion de la Région à l'association TDIE et de payer une cotisation de 1 883,75 € pour l'année 2013, sur le chapitre 938 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1925-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-226

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Charges d'exploitation liées au déploiement du système billettique sur le réseau TER Basse-Normandie - Avenant n°38 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
  - avec la SNCF, l'avenant n°38 à la Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs joint en annexe,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2249-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-227

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Communication TER</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs », votée en 2013 pour 63 195 100 €, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P361O004 « Communication valorisation du TER » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2369-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-228

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Soutenir les activités nautiques (P221)
<b>Titre</b>	<i>Actions en faveur du nautisme - Acquisition de matériel</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P221 « Soutenir les activités nautiques » votée en 2013 de 575 000 €, une tranche de 3 608 €, au titre de l'opération P221O001 "Actions en faveur du nautisme" ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention de 3 608 € à l'Association Mauna Kéa Skim Club, pour l'acquisition de matériel nautique ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Mauna Kéa Skim Club, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2362-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-229

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Soutenir les activités nautiques (P221)
<b>Titre</b>	<i>Actions en faveur du nautisme - Evènements</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P221 « Soutenir les activités nautiques » de 510 000 € votée en 2013, un montant de 19 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 000 € au Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie, pour l'organisation de la délégation des Jeux Nautiques Atlantiques 2013,

- 11 000 € à la Communauté de Communes du Pays Granvillais, pour l'organisation du Festival des Voiles de Travail du Pays Granvillais,

- 5 000 € à l'Association Vague-lettres, pour l'organisation des rencontres « La Marée des Mots » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 1,

- avec la Communauté de Communes du Pays Granvillais, la convention jointe en annexe 2,

- avec l'Association Vague-Lettres, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre des cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2364-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-230

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les activités maritimes (P220)
<b>Titre</b>	<i>Energies marines renouvelables (E.M.R)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P220 « Développer les activités maritimes » de 230 000 € votée en 2013, un montant de 24 550 €, au titre de l'opération P220O005 « Energies marines renouvelables » ,

- sur l'AE P220 « Développer les activités maritimes » de 489 200 € votée en 2013, un montant de 374 200 €, au titre de l'opération P220O005 « Energies marines renouvelables » ;

- de verser sur le chapitre 909 du budget de la Région, un montant de 24 550 € de titres de participation pour l'augmentation du capital de la Société Publique Locale « Ouest Normandie Energies Marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 374 200 € à la SPL ONEM, pour la réalisation des actions prévues dans la convention de prestations intégrées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2363-AU-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-231

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
<b>Titre</b>	<i>Accompagnement au développement de NOVEA</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P341 – Intégrer le numérique dans l'Education et la Formation» de 6 882 420 €, votée en 2013, un montant de 60 161,50 € HT au titre de l'opération « P341O002 – Le numérique au service de la formation »,

- sur l'AP « P341 – Intégrer le numérique dans l'Education et la Formation» de 1 200 000 €, votée en 2013, un montant de 15 700 € HT au titre de l'opération « P341O002 – Le numérique au service de la formation » ;

• d'attribuer à l'Association pour la diffusion des nouvelles technologies au service du développement durable (NOVEA), pour l'accompagnement au développement de l'Association :

\* sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 60 161,50 € HT, sur une base éligible de 195 195,98 € HT avec un taux d'intervention de 30,82%,

\* sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 15 700 € HT, sur une base éligible de 36 400 € HT avec un taux d'intervention de 43,13% ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour la diffusion des nouvelles technologies au service du développement durable (NOVEA), la convention type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2269-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-232

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Affectations programme P340</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE de 1 870 488 €, votée en 2013, un montant de 250 000 € au titre des opérations du programme P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel,

- sur l' AP de programme 1 254 473 €, votée en 2013, un montant de 60 000 € au titre des opérations du programme P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-4596-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-233

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Actions de solidarité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant de 4 400 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe, pour un montant total de 4 400 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2308-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-234

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Démographie médicale : Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires de Domfront et de Saint-Jean-de-Daye/Pont-Hébert</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, François DIGARD et Florence MAZIER ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 856 256 € un montant de 300 000 € au titre de l'opération P310O003 démographie médicale ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 150 000 € à la Communauté de communes du Domfrontais, pour la construction du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Domfront, représentant 10,17 % de la dépense subventionnable HT,
- 150 000 € à la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglomération, pour la construction du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Pont-Hébert / Saint-Jean de Daye, représentant 14,65 % de la dépense subventionnable HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2341-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-235

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
<b>Titre</b>	<i>Assurer le fonctionnement des lycées</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

→ sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 3 115 390 €, votée en

2013, un montant de 721 957,50 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

→ sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, votée en 2013, un montant de 45 800 € au titre de l'opération P131O002 Aides lycées publics ;

### **a) Aides aux lycées publics**

- au titre des dotations entretien et réparations du propriétaire
  - d'attribuer 6 subventions d'un montant de 45 800 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et réparations du propriétaire (annexe 1),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, le lycée Sivard de Beaulieu à Carentan devant effectuer la location de déshumidificateurs dans différentes salle de classe en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, le lycée Guibray à Falaise devant effectuer ses travaux en urgence,
  - de modifier la délibération n° 08-883 du 21 novembre 2008 accordant à l'EREA Yvonne Guégan (ex-Les Marettes) à Hérouville Saint Clair, au titre de la DERP, une subvention de 10 000 €, pour la remise en état d'une salle et d'un bureau dans le cadre du pole insertion ; et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette subvention, soit 683,11 €, pour participer au remplacement de postes de travail et de cuisson de la cuisine pédagogique (équipements pédagogiques),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, l'EREA Guégan à Hérouville Saint Clair ayant dû réaliser le remplacement de ses équipements rapidement,
  
- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements
  - d'attribuer 5 subventions d'un montant total de 179 780 € (annexe 2),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, le lycée Mézen à Alençon ayant dû réaliser l'achat de ses équipements rapidement,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, l'EREA Guégan à Hérouville Saint Clair ayant dû réaliser le remplacement de ses équipements rapidement,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, le lycée Guibray à Falaise ayant dû réaliser l'achat de ses équipements rapidement,
  - de modifier la délibération n° 07-467 du 6 juillet 2007 accordant à l'EREA Yvonne Guégan (ex- Les Marettes) à Hérouville-Saint-Clair, au titre des équipements pédagogiques, trois subventions pour un total de 3 240 € (600 € + 2400 € + 240 €), pour l'acquisition d'équipements pédagogiques pour la filière Sciences physiques ; ces subventions n'entrant pas dans le champ d'application des formations que l'établissement propose aux élèves ; et d'autoriser l'établissement à réaffecter l'intégralité de cette somme pour participer au remplacement de postes de travail et de cuisson de la cuisine pédagogique,
  - de modifier la délibération n° 07-347 du 11 mai 2007 accordant à l'EREA Yvonne Guégan (ex-Les Marettes) à Hérouville Saint Clair, au titre des équipements pédagogiques, deux subventions pour un total de 12 650 € (6353 € et 6297 €), pour l'acquisition d'équipements cuisine pour la filière ATMFC (Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif) ; et d'autoriser l'établissement à réaffecter les reliquats de ces subventions, soit un total de 1 400,02 €, pour participer au remplacement de postes de travail et de cuisson de la cuisine pédagogique,

- de modifier la délibération n° 12-375 du 29 juin 2012 accordant à l'EREA Yvonne Guégan à Hérouville Saint Clair, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 8 000 €, pour l'acquisition d'un équipement de stockage pour le CAP Cuisine ; et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat existant sur les 75 % déjà versés, soit 2 600 €, pour participer au remplacement de postes de travail et de cuisson de la cuisine pédagogique (les 25 % restant seront désengagés),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, l'EREA Guégan à Hérouville Saint Clair ayant dû réaliser le remplacement de ses équipements rapidement,
  - de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'une machine à découper au plasma (référence Ds00056V) acquise en 1997 par le lycée Doucet à Equeurdreville, pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 24 avril 2012.
- au titre du service général
- d'attribuer 11 subventions d'un montant de 41 840 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 3),
  - de modifier la délibération n° 07-467 du 6 juillet 2007 accordant à l'EREA Yvonne Guégan (ex- Les Marettes) à Hérouville Saint-Clair, au titre du service général, une subvention d'un montant de 19 000 €, pour l'acquisition d'un mini-bus pour le transport d'élèves handicapés dans le cadre de la mise en place d'UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration) ; et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette subvention, soit 182,00 € pour participer au remplacement de postes de travail et de cuisson de la cuisine pédagogique (équipements pédagogiques),
  - de modifier la délibération n° 08-883 du 21 novembre 2008 accordant à l'EREA Yvonne Guégan (ex-Les Marettes) à Hérouville Saint Clair, au titre du service général, une subvention de 4 770 €, pour la participation à l'acquisition d'un organigramme de clés ; et d'autoriser l'établissement à réaffecter la totalité de cette somme pour participer au remplacement de postes de travail et de cuisson de la cuisine pédagogique (équipements pédagogiques),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, l'EREA Guégan à Hérouville Saint Clair ayant dû réaliser le remplacement de ses équipements rapidement.
- au titre de la dotation renouvellement du mobilier scolaire et hébergement
- d'attribuer 75 subventions d'un montant total de 500 000 € (annexe 4),
  - de modifier la délibération n° 06-242 du 24 mars 2006 accordant à l'EREA Yvonne Guégan (ex- Les Marettes) à Hérouville Saint-Clair, une subvention de 3 978 € pour le renouvellement de mobilier scolaire et d'hébergement ; et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette subvention, soit 62,59 €, pour participer au remplacement de postes de travail et de cuisson de la cuisine pédagogique (équipements pédagogiques),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, l'EREA Guégan à Hérouville Saint Clair ayant dû réaliser le remplacement de ses équipements rapidement.
- au titre de la gestion du patrimoine régional
- d'approuver la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Mortain à la Région Basse-Normandie jointe (annexe 5), relative à l'entretien d'un talus situé dans l'emprise du Lycée de Mortain, par les agents techniques de la Ville de Mortain.
  - d'autoriser le Président à signer la dite convention.

## **b) Aides aux lycées privées**

- Au titre des aides à l'investissement

- De modifier les délibérations n° 09-353 de la Commission Permanente du 29 mai 2009 et n° 10-312 de la Commission Permanente du 28 mai 2010 accordant respectivement à la MFR de Valognes une subvention d'un montant de 84 389,90 € et de 24 278,80 € pour la mise en sécurité des locaux et d'autoriser l'établissement à utiliser les reliquats de 62 623.92 € et 9 014.94 € (soit 71 638,86 €) pour la création d'une salle d'enseignement cuisine pour le nouveau BAC Pro Services aux Personnes et aux Territoires et pour le rééquipement de la salle informatique.
  - De prolonger jusqu'au 31/12/2013 la subvention accordée par la Commission Permanente du 29 mai 2009 à la MFR de Vains pour un montant de 8 856,50 € en vue du remplacement des fenêtres pour améliorer les espaces pédagogiques.
- d'imputer les montants correspondants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2013 de la Région.
  - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2326-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-236

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
<b>Titre</b>	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 11 subventions d'un montant de 91 360 € conformément au tableau figurant en annexe 01,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013 pour les établissements suivants :
  - l'EREA Yvonne Guégan a dû procéder en urgence au remplacement d'un four afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration.
  - le lycée Louis Liard a dû procéder en urgence aux travaux de la hotte de la petite plonge afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration.
  - le lycée Victor Hugo a dû procéder en urgence au remplacement d'une marmite bain marie afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration.
  - le lycée Jean Monnet a dû procéder en urgence au remplacement d'un four mixte à gaz afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2327-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-237

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
<b>Titre</b>	<i>Politique éducative - aides individuelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, un montant de 7 546,38 € pour l'opération P130O003 - Fonds social et un montant de 660 070,00 € pour l'opération P130O001 – Aide aux lycées professionnels EPI

BAO ;

**- au titre du fonds social régional**

• d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, 15 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional d'un montant total de 7 546,38 € (annexe 1).

**- au titre des équipements de protection individuelle, tenues professionnelles, boîtes à outils au titre de l'année scolaire 2013 - 2014**

• d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, un montant global de subvention de 660 070,00 € pour les EPI, tenues professionnelles et boîtes à outils réparti comme suit :

**- au titre des EPI** : un montant total de 426 739,00 € conformément aux annexes jointes qui détaillent la répartition par établissement,

**- au titre des tenues professionnelle** : un montant total de 125 542,00 € conformément aux annexes jointes qui détaillent la répartition par établissement,

**- au titre des boîtes à outils** : un montant de 107 789,00 € conformément aux annexes jointes qui détaillent la répartition par établissement ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2304-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-238

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
<b>Titre</b>	<i>Politique éducative : aides collectives</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

Dans le cadre du programme P132 « Promouvoir une politique éducative »  
**- au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées**

- d'autoriser l'EREA Robert Doisneau à SAINT LO à utiliser une subvention de 1 600 € attribuée par délibération n° 12-490 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 dans le cadre d'un voyage au MAROC, pour effectuer un séjour pédagogique de deux jours à PARIS au cours de la présente année scolaire ;

- de modifier la délibération n° 09-528 de la Commission Permanente du 3 juillet 2009 accordant à l'EREA Yvonne Guégan (ex Les Marettes) à HEROUVILLE SAINT CLAIR, au titre de l'Appel à Projets Unique 2009 – 2010, une subvention d'un montant de 13 046,00 € pour la mise en oeuvre de trois actions, et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette subvention, soit 1 900,39 € pour participer au remplacement de postes de travail et de cuisson de la cuisine pédagogique ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 17 mai 2013, l'EREA Yvonne Guégan à HEROUVILLE SAINT CLAIR ayant dû réaliser le remplacement de ses équipements rapidement ;

**- au titre de la mobilité**

- d'autoriser le LEGT Allende à HEROUVILLE SAINT CLAIR à reporter, au cours du premier trimestre 2013 – 2014, l'échange linguistique avec GARBSEN en Allemagne, voté par délibération n° 12-490 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012.

**- au titre de la désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseil d'Administration des EPLE**

- de donner un avis favorable à la désignation de Monsieur Yves GOUHIR, Directeur Général KPMG à HEROUVILLE SAINT CLAIR, en qualité de personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration du LP Lépine à CAEN ;

- de prendre acte de la désignation de Monsieur Bernard LECOINTE, Directeur du Centre de Ressources et d'Innovation au Profit des Personnes (CRIPP) à MORTAIN, en remplacement de Monsieur Benoît DEMOULIERE, en qualité de personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration du LYP Robert de Mortain à MORTAIN ;

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement du budget 2013 de la Région

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.

Identifiant : 014-231400011-20130517-2305-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-239

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
<b>Titre</b>	<i>Aide à l'investissement HORS CPER : Création de l'unité d'odontologie CHU de Caen. Extension de l'ESITC CAEN.</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P142 « Développement projets d'investissement enseignement supérieur » de 10 251 000€, votée en 2013, un montant de 5 000 € au titre de l'opération P142O001 Projets d'investissement des établissements enseignement supérieur, dans le cadre de l'opération de l'extension de l'ESITC ;
- de constater que le solde de 44 400 € de la subvention attribuée par délibération n° 12-258 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 au CHU de CAEN d'un montant de 222 000 € ne peut être versé du fait du retard dans les travaux dont la Région a été informée avant l'expiration de la convention par courrier du 6 mars 2013 ;
- d'attribuer au CHU de Caen, sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant de 44 400 € correspondant au solde qui n'a pu être versé ; ce montant sera versé sur présentation d'un récapitulatif des dépenses certifié et copie des factures acquittées à hauteur de 745 000 € avant le 30 novembre 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2695-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-240

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
<b>Titre</b>	<i>Aide au fonctionnement : Association Forum Construction pour les 22 et 23 mars 2013 RESOTEC au titre de l'année 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P141 « Contribuer au développement de l'enseignement

supérieur » de 561 500 €, votée en 2013, un montant de 21 000€ au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'enseignement supérieur,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, pour un montant de 21 000 €, les aides suivantes :

- 1 000 € à l'Association Forum Construction,
- 20 000 € à RESOTEC, sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention accordée à l'Association Forum Construction.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec l'Association Forum Construction jointe en annexe ;
- la convention avec RESOTEC jointe en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2015-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-241

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
<b>Titre</b>	<i>Dotations de fonctionnement des écoles de formation sanitaires et sociales</i> <i>Exonération des droits d'inscription</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 20 000 000 €, votée en 2013, un montant de 19 216 170 € au titre de l'opération P171 O001 Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :

- les subventions de fonctionnement des instituts et écoles de formation sanitaire et sociale au titre de l'exercice 2013 conformément à l'annexe 1 jointe, sachant que le versement sera effectué mensuellement ;

- une dotation à chaque établissement, en raison de la mise en place de l'exonération des frais d'inscription pour certains étudiants, pour un montant de 98 547 €, conformément à l'annexe 2 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 18 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 18 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-4843-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-242

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
<b>Titre</b>	<i>Subvention au titre de la gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P170 « Accompagner les formations sanitaires et sociales » de 4 946 000 €, votée en 2013, un montant de 919 865,71 € au titre de l'opération P170 O001 Aides gratuité des formations ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région une subvention globale de 919 865,71 € relative au financement de la gratuité des études de la formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2030-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-243

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
<b>Titre</b>	<i>Travaux dans les lycées</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

√ d'affecter sur l'autorisation de programme « P101 – Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées » de 4 460 000 € votée en 2013 au chapitre 902, un montant total de

450 000 €, au titre des opérations reprises conformément à l'annexe 1,

√ d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2088-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-292

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : La filière Mode</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 € votée en 2013, un montant total de 14 950 €, au titre de l'opération « P053O002 – Animation » ;

- d'autoriser le Président à signer :
  - avec le GIP Normandie Impressionniste, la convention jointe en annexe 1,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-4587-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-244

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
<b>Titre</b>	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 750 000 € votée en 2013, un montant de 19 589 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention de 19 589 €, au titre de l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir pour les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Président de la communauté de communes et le comptable public ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2427-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-245

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 42 000 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 42 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2340-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-246

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide au mouvement sportif et au sport des jeunes</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 75 520 € au titre de l'opération P321O004 "aide au mouvement sportif et au sport des jeunes";

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif et au sport des jeunes, un montant total de subventions de 75 520 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2428-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-247

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
<b>Titre</b>	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2013, un montant de 23 100 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 10 000 € aux CEMEA de Basse-Normandie,
- 12 000 € à l'association Familles Rurales – Fédération Régionale,
- 800 € à l'association Alcool Assistance de l'Orne,
- 300 € à l'association Jeunesse Ouvrière Chrétienne de l'Orne ;

• de prendre en charge les frais d'organisation du colloque Vie Associative 2013, au titre du Fonds Régional d'Aide à la Vie Associative ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la facture de communication d'un montant de 1 697,42 € présentée dans le cadre du colloque vie associative ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2429-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-248

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
<b>Titre</b>	<i>Outil des loisirs éducatifs et des initiatives</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région ; au titre de l'opération P322O002 « Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives » un montant total de

subventions de 7 200 € réparti comme suit :

- 2 000 € à la Ville d'Avranches ;
- 1 500 € à la Junior Association - Shakespeare danse le Rock ;
- 1 200 € à l'association Vague Folk ;
- 1 500 € à l'association des Etudiants de l'ESAM ;
- 1 000 € à l'association Le Dada Noir.

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour :
  - L'événement culturel organisé par la Junior Association – Shakespeare danse le Rock le 4 mai 2013 ;
  - La nouvelle édition du festival «Court – Circuit » organisée par l'association des Etudiants de l'ESAM du 10 au 20 avril 2013.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2431-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-249**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
<b>Titre</b>	<i>Outils des loisirs éducatifs et des initiatives</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge les frais relatifs au dispositif "Bourse Jeunes Europe" pour l'année 2013, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser les services de la Région à rembourser des personnes extérieures de la Région ;
- d'imputer les crédits correspondants, sur le chapitre 933, du budget 2013 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2432-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-250

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 64 200 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 64 200 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants :

- Les 10km de la CUC, organisé par l'AS Cherbourg Athlétisme, le 1er avril 2013,
- Le semi marathon de Valognes, organisé par La Valognaise Athlétisme, le 21 avril 2013,
- Le Tour de la Manche cycliste, organisé par le Tour de la Manche Organisation, du 2 au 5 mai 2013,
- Le match international de hockey France – Danemark, organisé par le Hockey Club de Caen, le 19 avril 2013,
- La manche de sélection pour les Championnats de France Ocean Racing, organisée par le Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin, les 18, 19 et 20 mai,
- La manche de Championnat de France 1/5ème, organisé par l'association Mini Bolidés Chausiens, les 11 et 12 mai 2013,
- La 32ème édition de la Course de Côte Nationale des Teurses, organisée par l'Association Sportive Automobile du Bocage, les 10, 11 et 12 mai 2013.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2426-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-251

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
<b>Titre</b>	<i>Evénements Equestres</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 580 000 € votée en 2013, un montant de 321 000 € au titre de l'opération P324O002 "Projet Territorial et promotion des sports équestres" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 321 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants :
  - Le Grand National de Saut d'Obstacles, organisé par l'AFAE les écuries d'Auvers, du 22 au 24 mars 2013,
  - Le Grand National de Dressage, organisé par l'AFAE les écuries d'Auvers, du 9 au 12 mai 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2430-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-252

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
<b>Titre</b>	<i>Projet Territorial : Jeux Equestres Mondiaux - Présence d'élus normands aux épreuves équestres des JO de Londres</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 580 000 € votée en 2013, un montant de 714.40 € au titre de l'opération P324O002 "Projet

Territorial et promotion des sports équestres" ;

- de rembourser, pour un montant de 714.40 € sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, les frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur François DUFOUR, membre de la délégation d'élus du Conseil d'Administration du GIP JEM Normandie 2014 ayant assisté aux épreuves équestres des Jeux Olympiques de Londres, du 7 au 9 août 2012 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-3027-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-253**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
<b>Titre</b>	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 645 484 € votée

en 2013, les montants suivants :

- 35 546 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques»,

- 53 420 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 88 966 € réparti conformément aux annexes 1 et 2 ;

• de modifier la délibération n° 13-02-51 de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013, en accordant au Centre Hospitalier de Bayeux les aides initialement attribuées aux Etablissements Hospitaliers du Bessin pour la réalisation de 3 actions dans le cadre du dispositif « Culture Santé » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.

Identifiant : 014-231400011-20130517-2123-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-254

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
<b>Titre</b>	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Pascale CAUCHY ne prenant pas part au vote pour les dossiers relatifs au Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie et de l'association

- d'affecter :

- sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 5 997 200 € votée en 2013, les montants suivants :

- 550 000 € au titre de l'opération PO90O005 «Réseaux Livre et Lecture»,
- 385 000 € au titre de l'opération PO90O006 «Réseaux Musique»,
- 10 000 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires»,

- sur l'APCPER Culture de 19 020 000 € modifiée du Budget Primitif 2012, un montant total de 3 400 000 € au titre de l'opération PO90O002 «CP5F7002S1» «BMVR lecture publique» ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe 1 :

- sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 945 000 €,

- sur le chapitre 903 du budget de la Région, un montant total de subventions de 3 400 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2127-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-255**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
<b>Titre</b>	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 974 691 € votée en 2013, les montants suivants :

- ° 91 000 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
- ° 28 723 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- ° 7 000 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- ° 6 000 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais»,
- ° 3 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion»,

- sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 1 540 000 € votée en 2013, les montants suivants :

- ° 98 182,80 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- ° 50 000 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- ° 11 238,19 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- ° 18 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion»,

- sur l'APCPER Culture de 19 020 000 € modifiée au Budget Primitif 2012, un montant total de 500 000 € au titre de l'opération PO93O005 «CP5F7009SI» Théâtre d'Hérouville ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 933 du budget de la Région, un montant total de subventions de 128 723 € réparti conformément aux annexes 1 et 2 ;

- sur le chapitre 903 du budget de la Région, un montant total de subventions de 677 420,99 € réparti conformément à l'annexe 1, ainsi que l'aide de 2 000 € en faveur de l'Association Pays des Miroirs Production au titre du programme de développement de projets cinématographiques et audiovisuels ;

- de prévoir la modalité de versement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modificatif n° 1 à la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels 2009/2012 signée entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie), la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la Ville d'Hérouville-Saint-Clair et l'association ADMH, joint en annexe 3,

- la convention 2013/2014 de partenariat entre la Région Basse-Normandie et la Compagnie ACTEA, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles relatifs à la location du Petit Louvre pendant le festival d'Avignon,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2133-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-256

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
<b>Titre</b>	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des

territoires» de 1 274 951 € votée en 2013, les montants suivants :

- 25 500 € au titre de l'opération PO92O001 «Arts plastiques»,
- 43 000 € au titre de l'opération PO92O002 «Cinéma et audiovisuel»,
- 101 500 € au titre de l'opération PO92O003 «Evénements multidisciplines»,
- 2 500 € au titre de l'opération PO92O004 «Festivals amateurs»,
- 103 500 € au titre de l'opération PO92O005 «Vie littéraire et savoirs»,
- 317 750 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique»,
- 59 300 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, un montant total de subventions de 653 050 € les subventions réparti conformément à l'annexe 1 ;

- déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers relatifs à la Ville de Lisieux et la Ville de Caen (Passages de Témoins) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2141-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-257

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
<b>Titre</b>	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Equipement du laboratoire photographique</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » de 65 000 € votée en 2013, un montant de 35 000 € au titre de l'opération P110O001 « valoriser le patrimoine culturel : études et moyens » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1932-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-258

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
<b>Titre</b>	<i>Droits de l'Homme Dépenses transversales Soutien aux acteurs régionaux Zone Asie de l'Est Zone Balkan-Mer Noire Zone Europe</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de 1 554 650 € votée en 2013, les montants suivants :

- 205 000 € sur l'opération P330O001 Droits de l'Homme,
- 4 000 € sur l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux,
- 55 000 € sur l'opération P330O007 Zone Asie de l'Est,
- 40 000 € sur l'opération P330O008 Zone Balkan-Mer Noire,
- 9 000 € sur l'opération P330O009 Zone Europe ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 313 000 € réparti comme suit :

- 5 000 € à Itinérance pour son action d'aide humanitaire - année 2013,
- 200 000 € à l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix pour son programme d'actions - année 2013,
- 4 000 € à la ville d'Hérouville St Clair pour sa coopération avec Tikhvine en Russie du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014,
- 55 000 € au Club Chine pour son appui à la politique régionale en direction de la Chine - année 2013,
- 3 500 € à la ville d'Hermanville sur Mer pour sa coopération avec Vevcani en 2013,
- 9 000 € à la ville de Caen pour sa coopération avec Ohrid en 2013,
- 5 500 € avec la ville d'Ifs pour sa coopération avec Debar en 2013,
- 9 000 € à l'association Ouistreham Struga pour sa coopération avec Struga en 2013,
- 3 000 € à la Ligue de l'enseignement du Calvados pour sa coopération avec Karpos pour la réalisation d'un reportage filmé en 2013,
- 10 000 € à l'institut Français de Skopje pour le festival du film français de Skopje du 26 juin au 30 juin 2013,
- 6 000 € à l'association Les Ateliers Intermédiaires pour son projet « Stranger in a norwegian landscape »,
- 3 000 € à la Société d'Archéologie et d'histoire de la Manche pour le Colloque « Les premières rencontres de la Nef normande. Ports, navires, navigations » à Granville du 12 au 14 juin 2013 ;

• de prendre en charge aux frais réels les dépenses de location de salle, de matériel, d'interprétariat, et de restauration des membres et observateurs du Core group « sécurité alimentaire » (40 personnes) dans le cadre de la réunion du Core group "sécurité alimentaire" du 6 juin 2013 à Lyon ;

• de prendre en charge aux frais réels les dépenses d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat des personnes suivantes :

- Monsieur Toshifumi KUROSE et - Monsieur Nobuhide SHIRAMIZU faisant partie de la délégation japonaise présente en Basse-Normandie le 22 avril 2013,

- un représentant de la ville d'Hiroshima présent au cours de l'édition 2013 de l'Université de la Paix à Caen qui se tiendra du 30 juin au 7 juillet 2013,

- Sophie POIREY faisant partie de la mission institutionnelle qui se rendra dans les

iles anglo-normandes en mai 2013,

- des personnes faisant partie de la délégation de Jersey présente en Basse-Normandie en juin 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le renouvellement de l'accord de coopération avec le Comté du Hordaland, lors de la mission Institutionnelle à Bergen en mai 2013, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1987-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-259

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
<b>Titre</b>	<i>Appui au programme interreg Promotion Europe</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds

européens » de 240 606 € votée en 2013 les montants suivants :

- 3 000 € sur l'opération P331O001 Appui au Programme Interreg,
- 500 € sur l'opération P331O003 Promotion Europe ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 3 500 € réparti comme suit :

- 3 000 € aux 7 Vents du Cotentin, pour une bourse Closer sur le projet « PHANTOM »,

- 500 € au Lycée Claude LEHEC de St Hilaire du Harcouët, pour ses actions européennes 2012-2013 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2012-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-260

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
<b>Titre</b>	<i>Aide à la mobilité via les structure Bourses individuelles à la la Mobilité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525€ votée en 2013, les montants suivants :

- 30 000 € sur l'opération P332O001 Aide à la Mobilité via les structures,
- 18 600 € sur l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 48 600 € réparti comme suit :

- 15 000 € à D'Ecouvres Verte pour l'information et l'accompagnement des jeunes dans le cadre du dispositif de solidarité internationale – Année 2013,

- 15 000 € à AVRIL pour pour l'information et l'accompagnement des jeunes dans le cadre du dispositif de solidarité internationale – Année 2013,

- 2 000 € au LEGTA d'Alençon Sées Auguste Loutreuil pour l'envoi de 20 étudiants au Maroc du 28/01 au 02/02/13,

- 1 600 € au Amis de la Section Norvégienne de Bayeux pour la mise en place de 4 bourses pour l'envoi de jeunes dans le Hordaland – Année 2013,

- 2 000 € au lycée Chartier de Bayeux pour un séjour pédagogique en chine du 10 au 24 avril 2013,

- 8 000 € à SENOIS pour l'envoi de huit SVE (Service Volontaire Européen)  
- Anne Lemoine - Clélia Robert - Mathilde Courcelle - Anaïs Glatre – Aude Tenart – Laëtitia Bongonga – Guillaume Roulle – Nicolas Lechevallier,

- 1 000 € à AVRIL pour l'envoi d'un SVE Vincent Guilloux,

- 2 000 € à Claire Glinche pour une mobilité à Madagascar du 29 mai au 3 juillet 2013,

- 2 000 € à Mattieu Messenger pour une mobilité à Madagascar du 29 mai au 3 juillet 2013,

• de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers relatifs au LEGTA Auguste Loutreuil et au Lycée Alain Chartier de Bayeux ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2010-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-261

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Société ACOME – Développement stratégique – Prorogation de programme</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de proroger jusqu'au 30 juin 2015, le programme "Augmentation des capacités de production et développement de produits innovants" de la SA ACOME ;

- de modifier le plan d'investissement, et notamment la répartition des postes de dépenses, comme suit ;

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Immobilier	407 000,00	FEDER	2 000 000,00	14,72%
Matériel équipement industriel	12 782 399,00	Autofinancement	11 585 399,00	85,28%
Progiciels	396 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>13 585 399,00</b>		<b>13 585 399,00</b>	<b>100,00%</b>

- d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant n° 2 à la convention de financement, joint en annexe,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, notamment l'avenant joint en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2423-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-262

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>ISPA ENTREPRISES– Soutien aux activités de diffusion et de transfert de technologie en 2012 et 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 € votée en 2013, un montant de 122 771,57 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 122 771,57 € à l'ISPA Entreprises, pour le soutien aux activités de diffusion et de transfert de technologie en 2012 et 2013, sur une base éligible de 245 543,14 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2436-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-263**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Université du Havre – avenant modificatif du projet 'faciliter l'usage des ressources documentaires'</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif au projet "faciliter l'usage des

ressources documentaires de l'Université de Caen, comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Matériel et équipement (logiciel et maintenance, accès distant)	74 607,60	<b>FEDER</b>	<b>15 015,00</b>	11,06 %
Frais de personnel	53 600,00	Région Haute-Normandie	5 000,00	3,69 %
Autres dépenses (frais de mission, déplacement, réception)	7 500,00	Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques	4 000,00	2,95 %
		Etat (MESR)	35 000,00	25,79 %
		Autofinancement	76 692,60	56,51 %
<b>TOTAL</b>	<b>135 707,60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135 707,60</b>	<b>100,00 %</b>

- d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant n° 1 à la convention de financement, joint en annexe,
  - tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2046-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-264

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Communauté d'Agglomération Caen La Mer – Fourniture, mise en œuvre et support d'une Plateforme d'administration de TAGS (codes 2D et NFC), pour la personnalisation et la gestion des contenus de services mobiles sans contact</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens »

de 3 724 530 € votée en 2013, un montant de 40 410,00 € au titre de l'opération  
« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 40 410,00 € à la Communauté d'Agglomération CAEN LA MER, pour l'opération « Fourniture, mise en œuvre et support d'une Plateforme d'administration de TAGS (codes 2D et NFC), pour la personnalisation et la gestion des contenus de services mobiles sans contact », sur une base éligible de 149 890,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 29,96 % ;

- de prévoir la modalité de versement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2115-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-265

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Conseil Général du Calvados – Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) et d'une plate-forme de données géographiques départementale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 € votée en 2013, un montant de 78 150,10 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 78 150,10 € au Conseil Général du Calvados, pour la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) et d'une plate-forme de données géographiques départementale, sur une base éligible de 195 375,26 € coût réel supporté avec un taux d'intervention maximal de 39,99 % ;

- de prévoir la modalité de versement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2117-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-266

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Association ' Les Tourelles ' - Avenant pour prorogation du délai des travaux d'extension et de développement de la maison familiale de vacances à Asnelles-sur-Mer (14)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement, modifiant la date de fin de l'opération portée par l'association « Les Tourelles » qui est ainsi prorogée de 10 mois, soit jusqu'au 1er février 2014 et modifiant le plan de financement et les modalités de paiement du FEDER pour le projet d'extension et de développement de la maison familiale de vacances, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2242-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-267

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>SA HLM Plaine Normande – réhabilitation BBC de 10 logements sociaux à Caen (Résidence Guynemer) – modification du plan de financement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif à la réhabilitation BBC de 10 logements sociaux à Caen (Résidence Guynemer) de la SA HLM Plaine Normande comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Travaux de surcoût BBC rénovation	208 450,81	FEDER	50 000,00	23,99 %
		Région (FORES)	23 220,00	11,14 %
		CACLM	20 000,00	9,59 %
		Autofinancement	115 230,81	55,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>208 450,81</b>		<b>208 450,81</b>	<b>100,00 %</b>

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1836-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-268

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	SA HLM Le Foyer Normand – Réhabilitation de 45 logements BBC à Giberville

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 € votée en 2013, un montant de 191 250,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 191 250,00 € à la SA HLM Le Foyer Normand, pour la réhabilitation de 45 logements BBC à Giberville, sur une base éligible de 789 805,79 € HT avec un taux d'intervention maximal de 24,21 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1838-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-269

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Association UFCV – ' Animateurs du Covoiturage '</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 € votée en 2013, un montant de 12 000,00 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 12 000,00 € à l'Association Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV), pour l'opération « Animateurs du Covoiturage », sur une base éligible de 30 000,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 40 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1999-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-270

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon – Avenant modificatif ' Animateurs du covoiturage '</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AESUB 2011 Subvention globale de 4 119 799,00 € votée en 2011, un montant de 12 000,00 € au titre du dossier 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct AE ;

- de valider le nouveau plan de financement à 18 000,00 € de FEDER concernant le projet "Animateurs du covoiturage" de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	36 000,00	FEDER	18 000,00	40,00 %
Frais généraux	9 000,00	Région	9 000,00	20,00 %
		ADEME	18 000,00	40,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>45 000,00</b>		<b>45 000,00</b>	<b>100,00 %</b>

- d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant n° 1 à la convention de financement, joint en annexe,
  - tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2003-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-271

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Association ECO-MOBILE – Avenant modificatif ' Animateurs du covoiturage '</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau nombre maximal de versements possible pour le projet "animateurs du covoiturage" de l'Association ECO-MOBILE : le bénéficiaire pourra demander 12 paiements, soit 11 acomptes et le solde ;

- d'autoriser le Président à signer :
- l'avenant n° 1 à la convention de financement, joint en annexe,
- tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2042-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-272

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>CIER – Modification du projet - Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif au projet Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 du Centre d'Initiation aux Energies Renouvelables (CIER) comme suit :

DEPENSES (TTC - €)		RESSOURCES (€)		
Dépenses de personnel	103 500,00	Défi'NeRgie :		
Frais généraux	39 375,00	- ADEME	35 865,00	20,00%
Frais de déplacement	13 500,00	- Région	35 865,00	20,00%
Organisation événementiel	9 750,00	<b>FEDER</b>	<b>107 595,00</b>	<b>60,00%</b>
Autres dépenses (téléphone, documentation, frais postaux, amortissement...)	10 200,00			
Journées de travail régional sur la thermographie	3 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>179 325,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>179 325,00</b>	<b>100,00%</b>

- d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant n° 1 à la convention de financement, joint en annexe,
  - tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2000-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-273

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Bayeux Intercom - Réalisation d'un itinéraire équestre de Cerisy-la-Forêt à Ryes (14) - Prorogation du délai de l'opération</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe, modifiant la date de

fin de l'opération portée par Bayeux Intercom, pour la réalisation d'un itinéraire équestre de Cerisy-la-Forêt à Ryes (Calvados), qui est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2439-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-274

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Communauté de Communes de Trévières - Réalisation d'un itinéraire équestre de Cerisy-la-Forêt à Ryes (14) - Prorogation du délai de l'opération</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe, modifiant la date de fin de l'opération portée par la Communauté de Communes de Trévières, pour la réalisation d'un itinéraire équestre de Cerisy-la-Forêt à Ryes (Calvados), qui est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2438-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-275

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Isigny-Grandcamp-Intercom - Réalisation d'un itinéraire équestre entre Cerisy-la-Forêt et Ryes (14) - Prorogation du délai de l'opération</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe, modifiant la date de

fin de l'opération portée par Isigny-Grandcamp-Intercom, pour la réalisation d'un itinéraire équestre de Cerisy-la-Forêt à Ryes (Calvados), qui est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2437-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-276

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Pays du Perche ornais - Animation du projet de territoire et du programme d'actions - Modification du plan de financement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°12-641 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012 comme suit : la subvention FEADER de 52 425,50 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à

l'échelle du Pays ou du PNR », accordée initialement au Pays du Perche ornais est ramenée à 50 554,00 € ;

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Perche ornais la somme de 50 554,00 € au titre du dispositif précité, au lieu des 52 425,50 € prévus initialement ;

- de prévoir la modalité de versement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2022-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-277

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Syndicat Mixte du Cotentin (SMC) - Non réalisation du projet intitulé 'Démarche d'analyse et de gestion durable du foncier sur le Cotentin : constitution et animation d'un observatoire foncier'</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser :

- l'Agence de Service et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à désaffecter de l'opération intitulée « Démarche d'analyse et de gestion durable du foncier sur le Cotentin : constitution et animation d'un observatoire foncier » portée par le Syndicat Mixte du Cotentin, la somme de 2 788,92 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR »,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2192-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-278

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Installation-Transmission et emploi agricole - Fonctionnement Installation CPER - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 5 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2,

pour une durée totale de 5 586 heures et un montant indicatif de 27 479,52 € ;

- de modifier la délibération n° 12-829 de la Commission Permanente du 21 décembre 2012 afin d'annuler la prise en charge de la rémunération et de la protection sociale et accident du travail des contrats de parrainage de Madame Marie GUILLOCHET, pour une durée de 1 820 heures et un montant indicatif de 8 898,12 €, et de Monsieur Jérôme LEFRANC, pour une durée et un montant identique, leurs projets étant sans suite ;

- d'affecter :

- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 347 559 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 80 000 € au titre de l'opération « P040O034-Installation» ;
- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 14 510 € au titre de l'opération « P040O007 Installation-transmission et emploi agricoles ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération « P040O034 – INSTALLATION »

- 45 000 € à la Communauté Urbaine d'Alençon, pour son projet territorial 2013-2015 pour le développement d'une agriculture périurbaine : planifier et installer pour produire et consommer local, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 55 081 € HT;
- 35 000 € à l'association Biopousses, pour son appui technique et conseils 2013 aux jeunes maraîchers accueillis dans le cadre de la pépinière d'entreprises de maraîchage biologique, soit 7 000 € par jeune, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 47 816 € TTC ;

Au titre de l'opération « P040O007 – INSTALLATION-TRANSMISSION ET EMPLOI AGRICOLE »

- un montant total de 14 510 €, sous la forme de subventions forfaitaires aux propriétaires et exploitants agricoles, conformément à la liste présentée en annexe 4, au titre de l'aide à la location des terres et/ou de la maison d'habitation (ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 4 (aides liées à des contrats de transmission),

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat de transmission dont le détail est présenté en annexe 3 ;
- la convention n°2013-AGRI-37 avec la Communauté Urbaine d'Alençon, présentée en annexe 6 ;
- la convention n°2013-AGRI-39 avec l'association Biopousses, présentée en annexe 7 ;
- la convention modifiée n°2012-AGRI-190 avec la SAFER de Basse-Normandie, présentée en annexe 8.
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2461-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-279

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies en fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de **2 781,86 €** au titre de

l'opération « P0400010 - Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région les subventions suivantes :

- . 2 781, 86 € aux différents bénéficiaires du chèque conseil agricole listés en annexe 7. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseils agricoles :

- . le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de renouveler l'agrément des 18 organismes de conseil agricole précédemment accordé par délibération des 22 avril 2011 et 25 mai 2012.

- d'agréer les trois nouveaux organismes de conseil agricole, dont les offres de prestations sont présentées en annexe 3.

- d'autoriser le président à signer :

- . les avenants aux conventions d'agrément des 18 organismes de conseil agricole candidats listés en annexe 1 pour la mise en œuvre du Chèque Conseil Agricole, selon le modèle type joint en annexe 2,
- . la convention n° 2013-AGRI-34 avec l'Organisme de Sélection de la race Normande, présentée en annexe 4,
- . la convention n° 2013-AGRI-35 avec Normandie Génisses, présentée en annexe 5,
- . la convention n° 2013-AGRI-36 avec l'Organisation des Producteurs de Viande de Normandie, présentée en annexe 6,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2553-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-280

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies en investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 5 994,82 € au titre de

l'opération « P0400010 Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations, Investissements Collectifs-Prairies » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention de 5 994,82 € à l'entreprise Calvados Lombricompost, pour la création de son activité de lombriculture sur la base d'un taux d'aide de 40 % appliqué à une dépense éligible de 14 987,05 Euros HT;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-49 avec l'entreprise Calvados lombricompost, jointe en annexe 1,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2555-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-281

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Compétitivité Filière Bois CPER fonctionnement (P040O035)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 540 670 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 26 668 € au titre de l'opération « P040O035-COMPETITIVITE FILIERE

BOIS CPER» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 8 668 € à l'association Pays d'Ouche Développement, pour la réalisation d'une action pour le développement du bois-construction sur le territoire du Pays d'Ouche, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 16 474 € TTC,

- 18 000 € au CRPF de Normandie, pour la réalisation d'un plan de développement de massif sur le territoire du Pays d'Ouche, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 62 211 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions 2013-AGRI-46 avec l'association Pays d'Ouche Développement et 2013-AGRI-47 avec le CRPF de Normandie, jointes en annexes n°1 et 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2542-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-282

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>PMBE - Investissement Filière bovine-ovine - Investissement Filière porcine - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP «P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une

sylviculture durables » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant de 59 914,88 €, ventilé comme suit :

- 56 595,50 € pour l'opération «P040O015 ELEVAGE BOVIN-OVIN AP »,
- 3 319,38 € pour l'opération « P040O017 FILIERE PORCINE » ;

• d'affecter sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant de 37 468,65 €, ventilé comme suit :

- 31 468,65 € pour l'opération «P040O015 ELEVAGE BOVIN-OVIN AP » ;
- 6 000,00 € pour l'opération «P040O017 FILIERE PORCINE AP » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, 37 468,65 € à 22 bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
  - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1,
  - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
  - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

• d'annuler les subventions attribuées, par les délibérations mentionnées en annexe 2, aux 6 bénéficiaires listés en annexe 2 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2510-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-283

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filière Equine en fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 75 748,00 € au titre de l'opération « P040O003 Filière équine ».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, à l'université de Caen Basse-Normandie - CERMN (Centre d'Etudes et de Recherche sur le Médicament de Normandie), une subvention de 75 634,00 € sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 190 834,00 € TTC.

- d'acter le montant de la cotisation statutaire suivante, au titre de l'année 2013 :

- Syndicat mixte de l'hippodrome de Deauville : 114,00 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluriannuelle avec le Centre d'Etudes et de Recherche sur le Médicament de Normandie – Université de Caen Basse-Normandie jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2525-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-284

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Qualité et Valorisation des productions agricoles Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000,00 €, votée en

2013, un montant de 14 500 € au titre de l'opération « P040009 Qualité et valorisation des productions agricoles » pour une prestation d'assistance juridique pour un approvisionnement local en restauration des lycées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2459-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-285

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux Investissements Agroalimentaires - Investissement Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Marine LEMASSON ne prenant pas part au vote,

• d'affecter sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 640 000 €, votée en 2013,

un montant de 16 470,92 € au titre de l'opération « P040O011 Transformation des produits agricoles et de la mer » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention de 16 470,92 € à la SAS 2L AU BIO, pour l'acquisition d'un distributeur automatique de paniers de fruits et légumes bio sur la base d'un taux d'aide de 40 % appliqué à une dépense prévisionnelle éligible de 41 177,30 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-48 avec la SAS 2L AU BIO, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2537-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-286

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Innovation, études et expérimentations - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Annie BIHEL), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 230 028 € au titre de l'opération « P040O006 - Innovations, études, expérimentations » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions aux divers bénéficiaires, conformément à la liste présentée en annexe 2, pour un montant total de 230 028 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention 2012-AGRI-37 avec l'Université de Caen Basse-Normandie, figurant en annexe 1,
- la convention 2013-AGRI-40 avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'Abeille normande du Calvados, l'Université de Picardie – Jules Verne, présentée en annexe 12,
- la convention 2013-AGRI-41 avec l'INPACT BN, l'IRQUA Normandie, l'Union des Associations de Producteurs pour la défense des AOC Camembert de Normandie, Pont l'Evêque et Livarot et Inter Bio Normandie, présentée en annexe 13,
- la convention 2013-AGRI-42 avec le CER France Normandie Maine, présentée en annexe 14,
- la convention 2013-AGRI-43 avec la FRCUMA de l'Ouest, la FRCUMA de Basse-Normandie, la CA50, la CA14, la CA61 et la CRAN, présentée en annexe 15,
- la convention 2013-AGRI-44 avec la CRAN, la CA14, la CA50 et la CA61, présentée en annexe 16,
- la convention 2013-AGRI-45 avec la CRAN, la CA14, la CA50, la CA61, la FRCUMA, l'EPLFPA du Robillard, l'EPLFPA de Vire, l'INRA de Rennes et l'Institut de l'Elevage, présentée en annexe 17,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 11 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2566-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-287

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Pêche en fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AESUB « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 850 000 €, votée en 2013, un montant de 32 305 € au titre de

l'opération « P240O002-filière pêche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de :

- 5 200 € à l'office du tourisme de Ouistreham pour l'organisation de la fête de la coquille et de la gastronomie – édition 2013 sur la base d'une dépense éligible de 21 400 € TTC ;
- 2 105 € à l'association Collectif Emeraude Cotentin pour la réalisation d'une nouvelle campagne d'information pour la pêche de loisir, sur la base d'une dépense éligible de 9 570 € HT ;
- 25 000 € à l'Institut Maritime de Prévention pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2013 sur la base d'une dépense éligible de 34 400 € TTC.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-PCM-23 avec l'office du tourisme de Ouistreham pour l'organisation de la fête de la coquille et de la gastronomie – édition 2013, jointe en annexe 1 ;
- la convention n° 2013-PCM-25 avec l'association Collectif Emeraude Cotentin pour la réalisation d'une nouvelle campagne d'information pour la pêche de loisir, jointe en annexe 2 ;
- la convention n° 2013-PCM-26 avec l'Institut Maritime de Prévention pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2013, jointe en annexe 3.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1961-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-288

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Pêche en investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 8 817,19 € au titre de l'opération

« P240O002 -filère pêche ».

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région des subventions pour un montant total de 8 817,19 € réparties comme suit :

- 4 117,31 € aux deux bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 11 juillet 2008 sous le n° 08-625, les subventions étant indiquées dans l'annexe 1 ;
- 4 699,88 € aux deux bénéficiaires au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 11 juillet 2008 sous le n°08-625, les subventions étant indiquées dans l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

#### Investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant en annexe ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata.

#### Installation des jeunes pêcheurs

- La totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.
  - Les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75 % et des montants subventionnables figurant en annexe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1956-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-289

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Appui aux projets Filière Cultures Marines en fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AESUB « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 427 000 €, votée en 2008, un montant de 61 000 € au titre de l'opération « P240O011 - Appui aux projets de la filière cultures marines ».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, 61 000 € au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord, pour son programme d'actions 2013 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 191 700 € TTC.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-PCM-28 avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord jointe en annexe 1 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.

Identifiant : 014-231400011-20130517-1973-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-290

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Cultures Marines en investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 32 921,78 € au titre de l'opération

« P240O003 - Filière cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant total de 32 921,78 € à 5 bénéficiaires, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 06 février 2009 sous le n° 09-74, et aux données de l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des taux d'aide et des montants subventionnables indiqués en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant l'EARL K'DUAL OSTREIOUEST ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2013-PCM-27 avec l'EARL LA PERLE FINE jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1968-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-291

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Etudes et recherche en fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AESUB « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 850 000 €, votée en 2013, un montant de 44 416 € au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche ».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de :

- 22 251 € à l'Université de Caen pour la réalisation du programme « Pêcherie de céphalopodes : outils pour gérer la ressource, préserver le recrutement et valoriser la production » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 56 001 € TTC ;
  - 6 000 € au SMEL pour la réalisation du programme « Pêcherie de céphalopodes : outils pour gérer la ressource, préserver le recrutement et valoriser la production » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 21 760,50 € TTC ;
  - 6 630 € à INTECHMER/CNAM pour la réalisation du programme « Pêcherie de céphalopodes : outils pour gérer la ressource, préserver le recrutement et valoriser la production » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 13 260 € TTC ;
  - 6 732 € à IFREMER pour la réalisation du programme « Pêcherie de céphalopodes : outils pour gérer la ressource, préserver le recrutement et valoriser la production » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 13 463,50 € HT ;
  - 1 693 € au CRPMEM pour la réalisation du programme « Pêcherie de céphalopodes : outils pour gérer la ressource, préserver le recrutement et valoriser la production » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 3 385,50 € TTC ;
  - 1 110 € à l'OPBN pour la réalisation du programme « Pêcherie de céphalopodes : outils pour gérer la ressource, préserver le recrutement et valoriser la production » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 2 220,50 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer :
- la convention n°2013-PCM-29 avec les partenaires du programme «Pêcherie de céphalopodes : outils pour gérer la ressource, préserver le recrutement et valoriser la production» jointe en annexe 1 ;
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1976-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-293

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 116 034,24 € ventilé comme suit :

- 5 000,00 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation »,
- 91 534,24 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat »,
- 19 500,00 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

\* au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- 750,00 € à l'AFDAS,
- 19 674,24 € à Normandie Habillement,
- 80 000,00 € à l'ARDEFA,
- 43 662,00 € à l'ONISEP,

\* au titre de l'Accueil Information Orientation :

- 4 000,00 € à l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France,
- 1 000,00 € à l'association les Ailes de Bréville,

\* au titre de la VAE :

- 19 500,00 € répartis conformément à l'annexe 2 ;

• d'annuler la subvention d'un montant de 52 552,00 € attribuée à l'ARDEFA par délibération n° CP 13-02-084 de la Commission Permanente du 1er février 2013, pour la réalisation d'un observatoire régional emploi-formation et d'outils d'informations, afin de procéder à une nouvelle instruction ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2444-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-294**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
<b>Titre</b>	<i>Aides aux apprentis</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 815 000 €, votée en 2013, un montant total 616 979,07 € ventilé comme suit :
  - 507 052,93 € au titre de l'opération « P050O001 – Aide aux apprentis EPIBAO »,
  - 21 672,09 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
  - 88 254,05 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :
  - 507 052,93 € au titre de l'aide aux équipements de Protection Individuelle, de la Tenue Professionnelle et de la Boîte à Outils des apprentis, conformément à l'annexe 1 colonne c,
  - 21 672,09 € au titre du Fonds social apprentis, conformément à l'annexe 3,
  - 63 154,05 € à l'association ALFAH pour le dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et à la qualification par alternance,
  - 1 350 € à l'association Coallia ;
- de valider la répartition par formation de l'aide aux Equipements de protection individuelle, de la Tenue professionnelle et de la Boîte à outils des apprentis, conformément à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2446-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-295

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
<b>Titre</b>	<i>Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 050 000 €, votée en 2013, un montant de 151 084,20 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 151 084,20 €, réparti conformément à l'annexe n° 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2447-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-296**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Participer aux investissements immobiliers dans les CFA (P054)
<b>Titre</b>	<i>Investissement immobilier</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P054 – Participer aux investissements immobiliers des CFA, de 13 000 000 €, votée en 2013, un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P054O002 - Plan pluriannuel d'investissement immobilier » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2013 de la Région, une subvention de 150 000 € à la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales, pour la construction d'un internat de 56 places pour l'Antenne de Pointel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2445-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-297

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
<b>Titre</b>	<i>Esp'OIR ELAN's</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013 un total de 45 088 €, au titre de l'opération P164O002

« Esp'OIR » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, un montant total de 45 088 € à l'IRSA, au titre des Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale ;

- de modifier les délibérations n° CP 12-764 de la Commission Permanente du 23 novembre 2012 et n° CP 13-02-87 de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013, conformément à l'annexe n°1, afin de corriger les agréments à rémunération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2890-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-298

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Une Formation Un Emploi QUALIF' Individuel</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un montant total de 118 799,46 € ventilé comme suit :

- 73 809,46 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- 44 990,00 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :

- au titre de l'opération Qualif – Programme individuel un montant total de 73 809,46 € conformément à l'annexe 1,

- au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » un montant total de 44 990,00 € conformément aux annexes 2 et 4 ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 5 et 6, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-3033-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-299

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Garantir les conditions de la formation (P163)
<b>Titre</b>	<i>Moderniser les outils Réseau d'Accueil</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P163 Garantir les conditions de la formation » de 2 608 000 € votée pour 2013, un montant total de 2 101 642 € ventilé comme suit :

- 99 002 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils »,
- 2 002 640 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :
  - 2 002 640 € aux Missions Locales conformément à l'annexe 1, au titre du Réseau d'Accueil,
  - 91 002 € à AFPA Transitions, pour l'accompagnement dans le pilotage et l'animation de l'expérimentation sur la mise en oeuvre de parcours renforcés vers la qualification ;
- de prendre en charge les frais engagés pour l'organisation du séminaire de clôture du projet Qualipaths dans la limite d'un montant maximum de 8 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-1842-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-300**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
<b>Titre</b>	<i>Formation des actifs</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P160 Développer les compétences et accompagner les

transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013, un montant total de 195 674,47 € ventilé comme suit :

- 1 860 € au titre de l'opération "P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés",
- 31 468,97 € au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement",
- 160 845,50 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs et ingénierie" ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région :
  - 1 860 € au titre de l'opération " P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés" réparti conformément l'annexe 1,
  - 31 468,97 € au titre de l'opération " P160O001 Aide au reclassement" réparti conformément à l'annexe n° 2,
  - 160 845,50 € au titre de l'opération " P160O004 Formation des actifs et ingénierie, répartis comme suit :
    - 5 648,00 € à MAE 50,
    - 24 197,50 € au FAFIH pour Thalazur (Thalasso de Cabourg),
    - 109 000,00 € à AFPA Transition,
    - 22 000 € à ORIFF PL ;
- d'imputer la somme de 11 705,31 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse Normandie sur les marchés attribués pour 2013 à l'AFPA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2891-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-301**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
<b>Titre</b>	<i>Aide à l'Emploi et à la pérennisation</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif» de

125 000 € votée pour 2013, un montant de 10 000 € au titre de l'opération «P161O001 Aide à l'emploi» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre de l'opération «P161O001 Aide à l'emploi», un montant total de subventions de 10 000 €, réparti conformément à l'annexe n° 1 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2485-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-302

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Marchés publics de formation professionnelle</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modifications des caractéristiques de certains marchés, figurant à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 mai 2013  
et de la réception en Préfecture le 27 mai 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-3016-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-303

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les projets des entreprises (P300)
<b>Titre</b>	<i>Accompagner les projets d'entreprises</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2013 les montants suivants :

- . 84 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 489 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE ;

- sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 900 000 € votée en 2013 les montants suivants :

- . 336 618 € au titre de l'opération P300 O006 Opérations Export ;

- d'attribuer :

- \* sur le chapitre 909 du budget de la Région :

- 2 subventions pour un montant total de 84 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
- 2 prêts pour un montant total de 489 000 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,
- Le versement de l'ARE à la SARL MECA 3D est conditionné à l'engagement de maintenir au moins 50 % du résultat net en fonds propres, jusqu'au remboursement complet,

- \* sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 336 618 € en subvention au titre de l'APPEX, conformément à l'annexe 4 ;

- d'accorder les reports d'échéances de remboursement des ARE et ACML, conformément à l'annexe 2bis aux sociétés suivantes :

- SARL JEAN-LOUIS RESBEUT pour l'ARE accordée par délibération n°11-169 de la Commission Permanente du 25-02-2011,
- SAS ESSENCES FINES DE HONFLEUR pour l'ACML accordée par délibération n°10-750 de la Commission Permanente du 19-11-2010,
- SARL CHANTIER NAVAL CHANTEREYNE pour l'ACML accordée par délibération n°10-722 de la Commission Permanente du 22-10-2010 ;

- de modifier la délibération n°12-671 de la Commission Permanente du 26-10-2012 et de retenir pour la SA ADGENE LABORATOIRE les postes de dépenses ci-après, dans le cadre de son programme à l'export, pour lequel la société a obtenu une subvention de 32 500 € :

- prospections en Algérie et au Maroc, budget retenu de 12 500 €,
- communication, budget retenu de 7 000 € ; les autres postes de dépenses restant inchangés ;

- d'approuver au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 3 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2055-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-304**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Soutien au CID de Deauville pour le colloque France-Chine du 8 mars 2013</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement

économique du territoire » de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 10 000 € au titre de l'opération P301O009 Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprise ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention forfaitaire de 10 000 € à la SAEM de gestion du Centre International de Deauville, pour le colloque France-Chine du 8 mars 2013 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2337-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-305

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Partenariats/Actions</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 75 400 € au titre de l'opération P301O008 Partenariat/actions ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 55 000 € à l'URSCOP Ouest, au titre de la mise en œuvre de son programme d'action 2013,

- 20 400 € au Réseau Entreprendre en Basse-Normandie, au titre de son activité 2013

;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2034-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-306**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Journée Régionale de l'Excellence et concours des Bonnes Pratiques</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement

économique des entreprises » de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 14 000 € au titre de l'opération P301O007 Management par la Qualité et le Développement Durable ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, un montant forfaitaire de 14 000 € à l'AQM, au titre de la Journée Régionale de l'Excellence et des Bonnes Pratiques ;

- d'approuver la convention de paiement au bénéficiaire dans le cadre du projet ci-dessus présenté en annexe 1 ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération et de fixer le début de programme du dossier Journée Régionale de l'Excellence et des Bonnes Pratiques au 21 mars 2013, date de l'établissement de l'accusé de réception du dossier ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit.

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2024-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-307**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprise</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement

économique du territoire » de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 65 600,60 € maximum au titre de l'opération P301O009 Plan d'actions création/transmission ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2036-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-05-308**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Pôles et Filières CPER 2007-2013</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013**

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER de 4 200 000 € votée en 2008 rattachée à l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 078 955 € votée en 2013, 85 505 € au titre de l'opération « P301O004 – Pôles et filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 30 505 € à l'association ARIA BN, au titre de son programme d'actions 2013, soit 25 % du budget retenu d'un montant de 122 020 €,

- 55 000 € à l'association ANEA, au titre de son programme d'actions 2013, soit 21,74 % du budget retenu d'un montant de 252 939,08 € ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'association ARIA BN et de l'association ANEA au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2233-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-309

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
<b>Titre</b>	<i>Renforcer l'outil 'finance solidaire' / Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / Rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P 302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 213 000 €, votée en 2013, les montants suivants :

- . 80 000 € au titre de l'opération P302O001 « Renforcer l'outil « Finance solidaire »,
- . 24 000 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,
- . 21 500 € au titre de l'opération P302O003 « Renouveler le partenariat de l'ESS »,

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 405 000 €, votée en 2013, un montant de 12 770 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'acter le nouveau conventionnement avec Basse-Normandie Active, selon les termes inscrits dans le projet de convention pluriannuelle d'objectifs joint en annexe 1 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'association Basse-Normandie Active, une subvention de 40 000 €, au titre du travail partenarial avec la Région, dans la convention jointe en annexe 2 (cf les axes 2 et 3 de l'annexe 3 de la convention financière 2013), et une subvention maximale de 40 000 €, liée à la réalisation de l'objectif « nombre de projets accordés » indiqué dans la convention financière 2013 jointe en annexe 2 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- un acompte sera versé sur demande de Basse-Normandie Active après notification de la convention,

- pour la part forfaitaire, à hauteur de 75 %, soit 30 000 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,

- pour la part variable, calculé au prorata, au vu de la part des objectifs réalisée, sur présentation d'un récapitulatif des dossiers accordés en comité d'engagement à la date de la demande, précisant notamment : les nom, nature juridique, activité, nombre d'emplois, phase, nature et montant des outils financier mobilisés avec l'intervention de BNA, date d'accord,

- le solde en 2014, sur demande de Basse-Normandie Active au plus tard le 28 février,

- pour la part forfaitaire, sur présentation d'un bilan d'activité pour ce qui concerne les axes 2 et 3 de l'annexe 3 de la convention financière 2013, comprenant notamment celui indiqué en critère d'évaluation / indicateur pour l'axe 2 de l'annexe 3,

- pour la part variable, sur présentation, d'un bilan d'activité pour ce qui concerne l'axe 1 de l'annexe 3 convention financière 2013, comprenant notamment les éléments indiqués en critère d'évaluation / indicateur pour l'axe 1 de l'annexe 3 de la convention financière 2013, d'un récapitulatif des dossiers accordés en comité d'engagement en 2013 à compter de la date de demande d'acompte, précisant notamment : les nom, nature juridique, activité, nombre d'emplois, phase, nature et montant des outils financier mobilisés avec l'intervention de BNA, date d'accord, et d'un récapitulatif des dossiers suivis en 2013 (nombre, nom, nature juridique, activité, nombre d'emplois, phase, nature et montant des outils financier mobilisés avec l'intervention de BNA, date d'accord),

- pour la part variable, de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), une subvention de 6 000 €, pour l'organisation de la double opération « L'autre marché » à Caen les 5 et 6 juillet 2013 (dans le cadre de la braderie de Caen) d'une part, et les 14 et 15 décembre 2013 (dans le cadre du marché de Noël de Caen) d'autre part ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application : à la notification, 3 000 €, sur présentation d'un rapport d'activité pour l'opération des 5 et 6 juillet 2013, puis, sur demande de l'ARDES à partir du 15 novembre 2013, versement de 3 000 € pour l'opération des 14 et 15 décembre 2013 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à Monsieur Thomas RIBES, chef de file du groupe porteur du projet accompagné par la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives de Valorisation de l'Agriculture et du Monde rural de Basse-Normandie (FR CIVAM Basse-Normandie) dans le cadre de l'appel à projets « ensemble, nos idées deviennent projets », une subvention maximale de 2 000 €, au titre du financement des dépenses spécifiques dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 ;

- de procéder au versement de cette subvention sur délibération selon les modalités suivantes : en une seule fois, à l'issue de la réalisation de l'opération, sur la base :

- . d'un récapitulatif des dépenses réalisées hors frais kilométriques, frais d'hébergement et de restauration, daté et signé par le représentant légal du groupe de porteurs ou de la structure,
- . d'un récapitulatif des frais kilométriques, frais d'hébergement et de restauration, daté et signé par le représentant légal du groupe de porteurs ou de la structure ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) une subvention maximale de 6 000 € pour l'accompagnement du projet présenté dans le tableau en annexe, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », voté le 17 décembre 2010 ;

- de prendre en compte les vigilances indiquées dans le tableau en annexe 3 ;

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît - a posteriori - que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'Association « Familles Rurales – Fédération Régionale Basse-Normandie », une subvention maximale de 10 000 € au titre de l'aide au conseil dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, à l'Association COUP DE POUCE SOLIDAIRE, une subvention maximale de 12 770 €, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de modifier la délibération n°13-02-97 de la Commission Permanente du 1er février 2013 relative à l'attribution d'une subvention maximale de 40 000 € à la Société coopérative à responsabilité limitée CREA COOP 14 (Caen – 14), de la façon suivante et de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- à la notification de la convention, acompte de 20 000 €,
- au plus tôt en juin 2013, solde sur présentation du budget prévisionnel actualisé à la date de la demande, et de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, Le versement sera plafonné à 29% d'aide régionale,
- en 2014, au plus tard le 31 mars, présentation du budget réalisé, certifié par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), une subvention maximale de 14 000 €, pour poursuivre en 2013 l'expérimentation d'une « base de données des initiatives solidaires » initiée en 2012 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application : 9 500 € à la notification, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, et le solde sur transmission d'un rapport d'activité et d'un bilan financier de l'opération, au plus tard le 31 mars 2014 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'Association « COORACE Basse-Normandie », une subvention maximale de 7 500 € pour la réalisation en 2013/2014, du Programme Zest' ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application : 5 000 € à la notification, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, et le solde sur transmission d'un rapport d'activité et d'un bilan financier de l'opération, au plus tard le 31 décembre 2014 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération :

- pour Basse-Normandie Active, l'ARDES dans le cadre de l'expérimentation d'une « base de données des initiatives solidaires », de considérer le démarrage de l'opération au 1er janvier 2013,

- pour COORACE Basse-Normandie, de considérer le démarrage de l'opération au 1er mars 2013,

- pour Thomas RIBES, de considérer le démarrage de l'opération au 1er juin 2012,

- pour l'ARDES dans le cadre de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », de considérer le démarrage de l'opération au 19 mars 2013 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2267-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-310

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Soutenir la recherche publique (P280)
<b>Titre</b>	<i>Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 Cofinancement de projets européens et collaborations internationales Diffusion de la Culture Scientifique, technique et industrielle</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE CPER de 5 084 781 € votée en 2008 modifiée en 2012 rattachée à l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, un montant de 12 000 €, au titre de l'opération P280O014 ;

- d'affecter :

- sur l'AE CPER de 5 084 78 € votée en 2008 modifiée en 2012 rattachée à l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 150 000 € au titre de l'opération P280O006 Projet ICORE,
- . 45 000 € au titre de l'opération P280O008 Pôle Filière équine,
- . 120 000 € au titre de l'opération P280O014 Projet STIC,
- . 75 800 € au titre de l'opération P280O016 Projet MRSH,

- sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 118 187 € au titre de l'opération « P280O002 - Cofinancements de projets européens et soutien aux collaborations internationales »,
- . 32 000 € au titre de l'opération « P280O024 - Diffusion de la culture scientifique »,

- sur l'AP CPER de 13 344 269 € votée en 2008 modifiée en 2012, rattachée à l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 935 111 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 30 000 € au titre de l'opération P280O004 Projet CYCERON,
- . 62 000 € au titre de l'opération P280O010 Projet Pôle Prairie,
- . 12 351 € au titre de l'opération P280O012 GR<sup>2</sup>TC,
- 303 068 € au titre de l'opération P280O018 Projet SPIRAL 2,

- d'attribuer les subventions suivantes :

- \* sur le chapitre 939 du budget de la Région,

- à l'Université de Caen Basse-Normandie :

- . 120 000 € pour le projet R25\_p6 STIC,
- . 75 800 € pour le projet R25\_p7 MRSH,

- au CHU de Caen, 150 000 € pour le projet R25\_p2 ICORE,

- au Conseil Général du Calvados pour le Laboratoire Départemental Franck Duncombe, 45 000 € pour le projet R25\_p12 Matériaux,

- aux organismes figurant en annexe 3, 118 187 € pour le financement de 3 chaires d'excellence, sous réserve de l'accord du cofinancement par le FEDER,

- à Relais d'sciences, 32 000 € pour la mise en œuvre du programme 2013-2014 des parcours culturels scientifiques,

- \* sur le chapitre 909 du budget de la Région,

- à l'Université de Caen Basse-Normandie :

- . 62 000 € pour le projet R25\_p4 Pôle Prairie,
- . 12 351 € pour le projet R25\_p5 GR<sup>2</sup>TC,

- au GIP Cyceron, 30 000 € pour le projet R25\_p1 Cyceron,

- au GANIL, 303 068 € pour le projet R25\_p9 SPIRAL 2 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier des dépenses liées au Projet ICORE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2198-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-311

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
<b>Titre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Soutien aux projets individuels d'innovation</i></li><li>- <i>Soutien aux projets collaboratifs</i></li><li>- <i>Soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie</i></li><li>- <i>Soutien à l'incubation et à la pré-incubation</i></li></ul>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 367 572 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 256 380 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,

- . 199 280 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,

- . 206 281,57 € au titre de l'opération « P281O008 – Soutien aux projets de transfert de technologie »,

- . 72 240 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,

- sur l'AP « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 129 238 € votée en 2013, un montant de 15 620 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,

- sur l'AE « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013, un montant de 6 900 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- \* sur le chapitre 939 du budget de la Région,

- 116 380 € aux entreprises dont le projet est présenté en annexe 1, tableau a,

- 116 760 € à la société ADCIS, pour sa participation au projet ACCEA,

- 82 520 € à l'Université de Caen, pour la participation du LMNO au projet ACCEA,

- 66 300 € à NORMANDIE INCUBATION, pour les projets incubés présentés dans l'annexe 2, tableau a,

- 5 940 € à NORMANDIE INCUBATION, pour les projets présentés dans l'annexe 2, tableau b,

- 140 000 € à OSEO, pour les expertises 2012 et 2013,

- 54 683 € à ACTALIA, pour l'étude des virus entériques présents sur les aliments végétaux;

- 14 377 € à ACTALIA, pour l'étude de parasites à l'origine de gastro-entérites, présents sur des salades;

- 14 450 € à ACTALIA, pour l'étude des spores dans le cadre de l'EHEDG,

- 122 771,57 € à ISPA Entreprises, pour ses activités de diffusion et de transfert de technologie sur la période 2012-2013,

\* sur le chapitre 909 du budget de la Région,

- 15 620 € aux entreprises dont les projets sont présentés en annexe 1, tableau a,

\* sur le chapitre 931 du Budget de la Région,

- deux aides d'un montant total de 6 900 € à NORMANDIE INCUBATION, pour la formation des porteurs des projets présentés dans l'annexe 2, tableau a ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées :

- aux projets d'innovation présentés en annexe 1 aux dates retenues dans le tableau a,
- aux expertises d'OSEO au 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- aux projets de transfert de technologie d'ACTALIA au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de l'ISPA entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec ACTALIA, l'avenant n°1 à la convention n°12P03424 modifiant le budget prévisionnel du plan d'actions 2012-2013 de son groupe Innovation Produit,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2232-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-05-312

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
<b>Titre</b>	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

-----

Réunion du VENDREDI 17 MAI 2013

Réunie le vendredi 17 mai 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS et François DIGARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Programme d'animations 2013 au Haras de Saint-Lô,

- d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 575 000 € votée en 2013, un montant de 863 169,58 € répartis comme suit:

- . 231 459,58 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières »,  
. 631 710 € au titre de l'opération « P350O001 – Aides aux Entreprises Touristiques » ,

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 707 080 € votée en 2013, un montant de 318 837,17 € répartis comme suit :

- . 16 000 € au titre de l'opération « P350O009 - Professionnalisation des acteurs »,  
. 244 837,17 € au titre de l'opération « P350O10 - Renforcement de l'Ingénierie »,  
. 58 000 € au titre de l'opération « P350O011 - Développement des filières » ;

- d'attribuer :

\* sur le chapitre 909 du budget de la Région,

- ✓ les subventions suivantes :

- 32 168,63 € au titre de Tourisme et Handicap, conformément à l'annexe 3,

- 12 558 € à la Communauté de Communes du Canton de Mortain, pour l'aménagement d'une halte randonneur à la gare du Neufbourg, sur la base d'une dépense éligible de 41 861 € HT,

- 131 732,95 € à la Commune de Saint Lambert-sur-Dives, pour des travaux d'aménagement dans le cadre de "l'Opération Grand Site Normandie 44", sur la base d'une dépense éligible de 376 379,85 € HT,

- 55 000 € à l'association LVT les Tourelles, en complément de la subvention de 219 018,22 €, pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration de l'accueil du centre de vacances, sur la base d'une dépense éligible cumulée de 1 572 963,35 € HT,

- ✓ les prêts à taux zéro suivants :

- 171 710 € à la SARL EOLE AVENTURE, pour la création d'un complexe de loisirs sport-nature à Touffreville,

- 120 000 € à la SARL L'ANGE MICHEL, pour l'acquisition d'un Twister Coaster pour le parc d'attractions,

- 120 000 € à la SCI Residence LA RAMADE, pour l'extension de l'hôtel La Ramade,

- 220 000 € à la SARL Normandie Luge, pour la création d'une activité de luge d'été sur le site du Viaduc de La Souleuvre,

\* sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 885 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe 1,

- 228 952,17 € au titre de l'Ingénierie Territoriale, conformément à l'annexe 2,

- 16 000 € à l'association Accueil Paysan, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 52 248 €,

- 24 000 € à l'association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin Tourisme, pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 83 500 €,
  - 24 000 € à la communauté d'Agglomération de Saint Lô, pour la mise en oeuvre du programme d'actions tourisme 2013 du Haras de Saint Lô, sur la base d'une dépense éligible de 131 500 €,
  - 10 000 € à l'UNAT de Basse-Normandie, pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 18 800 € ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
    - 1er janvier 2013 pour les dossiers listés en annexe 2, pour l'association Accueil Paysan, l'association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin Tourisme, la Communauté de Communes de Saint Lô et l'UNAT de Basse-Normandie,
    - 5 mars 2013 pour Fontaine Henry Gestion,
    - 20 mars 2013 pour l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon,
    - 3 janvier 2013 pour la SARL l'Ange Michel,
    - 29 juin 2012 pour la SARL Eole Aventure,
    - 25 septembre 2012 pour la SARL Normandie Luge,
    - 6 mars 2013 pour la SCI Résidence La Ramade,
    - 26 décembre 2012 pour la communauté de communes du canton de Mortain,
    - 22 février 2013 pour la commune de Hauteville-sur-Mer,
    - 28 février 2013 pour Point du Jour Développement,
    - 18 février 2013 pour l'EARL Montmirel ;
  - de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement:
    - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
    - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
    - le versement du prêt à taux zéro pour la SARL ANGE MICHEL s'effectuera selon les modalités suivantes :
      - 50 % à la signature de la convention,
      - 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.
- Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de la manière suivante :

Echéance	Montant	Echéance	Montant
01/10/2014	12 000 €	01/04/2017	12 000 €
01/04/2015	12 000 €	01/10/2017	12 000 €
01/10/2015	12 000 €	01/04/2018	12 000 €
01/04/2016	12 000 €	01/10/2018	12 000 €
01/10/2016	12 000 €	01/04/2019	12 000 €

- le versement du prêt à taux zéro pour la SCI RESIDENCE LA RAMADE s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la convention,
- 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30% des dépenses prévues.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de la manière suivante :

Echéance	Montant	Echéance	Montant
01/10/2014	12 000 €	01/04/2017	12 000 €
01/04/2015	12 000 €	01/10/2017	12 000 €
01/10/2015	12 000 €	01/04/2018	12 000 €
01/04/2016	12 000 €	01/10/2018	12 000 €
01/10/2016	12 000 €	01/04/2019	12 000 €

- le versement du prêt à taux zéro pour la SARL Normandie Luge s'effectuera en une fois à la signature de la convention.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de la manière suivante :

Echéance	Montant	Echéance	Montant
01/10/2014	22 000 €	01/04/2017	22 000 €
01/04/2015	22 000 €	01/10/2017	22 000 €
01/10/2015	22 000 €	01/04/2018	22 000 €
01/04/2016	22 000 €	01/10/2018	22 000 €
01/10/2016	22 000 €	01/04/2019	22 000 €

- le versement du prêt à taux zéro pour la SARL EOLE AVENTURE s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature de la convention ;
- 50% sur présentation des éléments suivants :
  - ensemble des factures acquittées
  - un récapitulatif des factures de matériaux certifié par l'expert comptable précisant que ces fournitures ont servi exclusivement à la construction des différentes installations du parc de loisirs ;
  - attestations de conformité et de sécurité garantissant la qualité de travaux réalisés.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de la manière suivante :

Echéance	Montant	Echéance	Montant
01/10/2014	17 171 €	01/04/2017	17 171 €
01/04/2015	17 171 €	01/10/2017	17 171 €
01/10/2015	17 171 €	01/04/2018	17 171 €
01/04/2016	17 171 €	01/10/2018	17 171 €
01/10/2016	17 171 €	01/04/2019	17 171 €

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juin 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130517-2336-DE-1-1